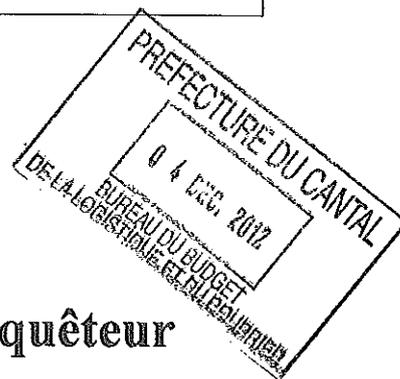


DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE SAINT FLOUR
COMMUNE DE SAINT FLOUR

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PROJET DE
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION
DU POSTE ELECTRIQUE ERDF
DE SAINT FLOUR

Seconde partie
Avis motivé du Commissaire Enquêteur



Paul Yon
Commissaire Enquêteur
Auxillac
15300 Virargues
04 71 20 21 34

1° Décembre 2012.

- Considérant que la distribution d'électricité est une obligation de service public qui, par définition, exige la continuité,
- Considérant que, pour faire face à cette exigence, Electricité Réseau Distribution France doit construire, entretenir et maintenir en état des installations au nombre desquelles se trouve le transformateur 63.000 / 20.000 volts de Saint Flour, objet d'un projet de maintenance et de mise en conformité pour accueillir la nouvelle production électrique éolienne,
- Considérant que ce projet a obtenu le 6 Août 2012 un avis favorable du Préfet de Région Auvergne, Autorité Environnementale,
- Considérant que les Maires et Services impliqués dans ce projet ont donné un avis favorable soit implicitement soit explicitement et que ERDF a justifié ses choix auprès de ceux qui avaient émis des réserves et qui, à la lumière de ces explications, ont donné un avis favorable,
- Considérant que le Préfet du Cantal, par arrêté n° 2012 – 1288 du 12 Septembre 2012 a décidé de soumettre ce projet à une enquête publique,
- Considérant que l'enquête publique a permis une large information du public et une réponse à ses objections à savoir :
 - les émissions sonores des nouvelles installations seront au plus égales à ce que permet la réglementation et inférieures à ce qu'elles sont actuellement en plusieurs endroits,
 - l'insertion des installations dans le paysage sera améliorée grâce à la démolition d'un hangar vétuste et le démontage définitif de charpentes métalliques,
 - le danger des champs électriques et magnétiques sur la santé des riverains n'a pas été mis en évidence et ERDF fait et fera tous les contrôles réglementaires,
 - Il est très difficile de chiffrer une éventuelle dépréciation des biens immobiliers lors de leur vente mais, pour l'hôtel, il existe l'avantage de jouir gratuitement du parking,
 - ERDF a donné son accord, sous conditions, pour la construction d'un mur au lieu et place d'une nouvelle haie,
- Considérant enfin que l'ensemble de ces dispositions diminuera de façon incontestable les quelques désagréments que le poste électrique de Saint Flour fait subir à son voisinage,

le commissaire enquêteur donne

un avis favorable

à la demande d'approbation du projet de restructuration du poste électrique de Saint-Flour mais exclut de cet avis favorable la demande d'acquisition du parking, totalement étrangère à la réalisation du projet, demande pour laquelle il n'émet donc pas d'avis.

Destinataires :

- M. le Préfet du Cantal
- M. le Président du T.A
de Clermont- Ferrand

A Virargues, le 1° décembre 2012.
Paul Yon

